



## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2011 à 20 heures 30**

*Membres présents : M. Jean-Claude DAL GOBBO, Mme Marie-Françoise BERGER, Mme Caroline CHARBONEL, Mme Esther LEVET, M. Denis SHEEHAN, M. Jean-Luc BRUNET, M. Jean-Marc MATTELON, M. Philippe MIERMONT, Mme Silvana CUNEO.*

*Ont donné procuration : Mme Séverine PERRILLAT à Mme Silvana CUNEO, M. Jérôme BOCQUET à M. Jean-Luc BRUNET.*

*Membre absent : M. François MARGUERET.*

◆ ◆ ◆

### **1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 7 juin 2011.

### **2) Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Françoise BERGER, secrétaire de séance.

### **3) Attribution du marché pour l'assainissement du Chef-Lieu : Construction de la station d'épuration rustique et réalisation d'un exutoire sous la RD 16 pour rejet au Fier :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres du 15 septembre 2011 et attribue le marché de travaux au groupement d'entreprises BESSON-BARRACHIN pour un montant de 491 285,50 € HT. Monsieur Le Maire a tout pouvoir pour signer les pièces du marché.

### **4) Décision après enquête publique pour le déclassement et la cession d'une portion d'un chemin rural à Villard-Dessus :**

Après avoir pris connaissance du rapport et de l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le déclassement et la cession au propriétaire riverain de la portion de chemin rural ayant fait l'objet d'une enquête publique du 11 au 25 juillet 2011. Le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 3 « contre », fixe le prix de vente de ce terrain à 75 € le mètre carré, conformément à l'estimation du service France Domaine, et précise que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur. Monsieur Le Maire a tout pouvoir pour signer l'acte notarié à intervenir.

### **5) Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours concernant l'installation d'un système d'alerte pour les sapeurs pompiers sur le secteur d'Alex et de Dingy-Saint-Clair :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'installation d'un émetteur et la pose de trois antennes dans le clocher de l'église (sous la toiture) pour permettre l'alerte des sapeurs pompiers des secteurs de Dingy-Saint-Clair et d'Alex, sous réserve qu'aucune interférence ne vienne perturber le fonctionnement des installations de la Commune, notamment le clocher et l'éclairage de l'église. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer une convention fixant les modalités techniques et financières de cette opération, étant précisé que la mise à disposition du clocher au SDIS est consentie à titre gracieux.

## **6) Décision pour le règlement de la participation communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours :**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 27/04/2011, le Conseil Municipal avait décidé le versement sur un compte bloqué des contributions au SDIS du fait d'un manque de concertation entre le

SDIS et les maires des communes concernées. Compte tenu de l'avancement des discussions entre ces instances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le déblocage définitif de ces sommes.

## **7) Convention de mise à disposition par la Commune d'Alex à la CCVT du terrain d'implantation du réémetteur de télévision de Villard-Dessus :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la compétence inscrite dans les statuts de la CCVT « construction et entretien des relais de télévision intercommunaux existants ». Le bail signé le 4 mai 2004 entre les Communes d'ALEX et DINGY ST CLAIR et TDF sera remplacé par un nouveau bail avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 qui sera signé entre la CCVT et TDF. Au préalable, la Commune d'ALEX doit mettre à disposition de la CCVT le terrain supportant le relais de télévision sis à Villard-Dessus d'une contenance de 179 mètres carrés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer une convention avec la CCVT définissant les conditions de mise à disposition de ce terrain.

## **8) Demandes de subventions exceptionnelles de l'ACCA et du comité des fêtes d'Alex :**

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention de l'ACCA d'Alex pour l'organisation de la messe de St Hubert 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité (hormis M. Le Maire qui ne prend pas part au vote), décide de ne pas donner suite à cette demande qui concerne le budget 2010 ; celui-ci étant clos, la demande n'est pas recevable. Le Conseil Municipal invite l'ACCA à présenter avant la fin de l'exercice 2011 une demande de subvention se rapportant à l'organisation de la messe de Saint-Hubert de l'année en cours.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de subvention complémentaire du Comité des Fêtes pour l'organisation de Zikalex et décide d'attribuer la somme sollicitée de 1 659 €.

## **9) Demande de subvention annuelle du Tennis-Club de Menthon-St-Bernard :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 30 € par enfant d'Alex inscrit au Tennis-Club de Menthon pour l'année 2011/2012.

## **10) Fixation de la redevance d'assainissement pour les colotis du Pegny :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 44,65 € le montant de la redevance due par les quinze colotis du Pegny correspondant au coût de l'entretien annuel de la station d'épuration du lotissement.

## **11) Fixation du montant des crédits scolaires pour l'année 2011/2012 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les crédits scolaires pour l'année 2011/2012, conformément à la demande de la directrice de l'école, à savoir :

- Crédits pour fournitures scolaires : 57 € par élève,
- Crédits supplémentaires par classe : 65 €,
- Crédits de direction : 155 €,
- Crédits de Noël : 700 €,
- Crédits pour transports scolaires : 4 000 €,
- Budget informatique : 1 500 €,
- Financement des cours de natation pour les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CE1 d'un montant de 2 300 €,
- Financement des cours d'anglais pour les élèves du CP au CM2 d'un montant de 2 210 €,
- Crédits pour l'achat de manuels scolaires en cas d'augmentation d'effectifs en cours d'année : 500 €.

## **12) Modification des conditions de location de la salle communale :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement d'utilisation de la salle communale par les Alexois et de fixer un seul tarif de location ; ce tarif sera de 100 € pour toute occupation d'une journée ;

le tarif de 60 € pour un vin d'honneur est supprimé. Le montant de la caution exigée avant toute utilisation est augmenté et fixé à 500 €.

Concernant la mise à disposition des locaux aux associations communales et extérieures, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention d'utilisation avec chaque intervenant, étant précisé que la mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux.

### **13) Virement de crédits sur le budget auberge 2011 :**

Afin de régulariser des amortissements de biens non réalisés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un virement de crédits de 1600 € du compte 6152 intitulé « entretien et réparations » au compte 6811/042 « dotations aux amortissements » du budget annexe auberge.

### **14) Régulation des collections de la bibliothèque municipale :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à la bibliothécaire pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections en mettant à la réforme les livres en mauvais état physique, trop vieux, rarement ou jamais empruntés ou dont le contenu est manifestement obsolète.

### **15) Demande de martelage de parcelles de bois pour l'exercice 2012:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le martelage de la parcelle D en vue de la mise en vente de ces bois en 2012 dans le cadre d'un dispositif de vente et exploitation groupée.

### **16) Approbation du rapport d'activités 2010 de la CCVT :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2010 de la CCVT.

ALEX, le 30 septembre 2011

Le Maire

Jean-Claude DAL GOBBO

Pour le Maire.

L'Adjoint

